



Monsieur le Président de la République,

L'ensemble de la Nation est mobilisé pour contribuer à la lutte contre le COVID-19. Nous avons tous intérêt et à cœur à ce que cette pandémie prenne fin le plus rapidement possible.

Cependant, bon nombre d'entre nous doivent continuer l'exercice de leur mission notamment dans le champ social et médico-social. Parce que des personnes, souvent isolées et vulnérables, ont besoin d'aide, de soutien et de continuer à bénéficier de soins et d'accompagnement au quotidien. Que ces personnes se trouvent à leur domicile ou dans des établissements spécialisés.

Il en est ainsi d'enfants et de jeunes. Parmi ceux-ci, ceux qui relèvent de la protection de l'enfance. Qu'ils soient maintenus à leur domicile ou séparés de leur famille afin de les protéger, ils sont concernés par les mesures de confinement qui ne sont pas sans conséquence sur leur quotidien.

Si, comme la plupart des enfants, ils ont été épargnés par l'épidémie, les effets du confinement ont d'ores et déjà des répercussions importantes. En effet, les associations chargées de la mise en œuvre des décisions de protection sont à présent en grande difficulté pour faire face à une multitude de problèmes. Ils doivent conjuguer l'urgence sanitaire avec l'exigence de protection des enfants alors même que les crèches et établissements scolaires ont fermé leurs portes, tout comme les services de nombreux départements, que les établissements médico-sociaux accueillant des enfants ont pour un certain nombre suspendu leur activité, et que la majorité des services intervenant à domicile ont aussi interrompu ou fortement réduit leurs visites aux familles.

La protection de l'enfance se retrouve bien seule, insuffisamment épaulée par les pouvoirs publics locaux, et peu prise en compte dans les mesures dérogatoires décidées par le Gouvernement pour assurer la continuité de cette mission non jugée prioritaire.

Les associations, pour la plupart, doivent néanmoins faire face et organiser la continuité de leur activité alors qu'une partie de leurs personnels, estimée aujourd'hui entre 25 et 40%, a dû cesser son activité pour garder leurs enfants ou se sont mis en arrêt maladie. Un aménagement tarde effectivement à se mettre en place. Et il est à craindre que les temps qui viennent soient autrement plus problématiques.

N'ignorant pas la pénurie de masques, et bien conscients qu'ils doivent être en priorité réservés aux soignants, il nous apparaît surprenant cependant que les professionnels qui continuent d'aller au domicile des familles dans les cas où leur passage est impératif, ou ceux qui chaque jour reviennent dans les lieux d'accueil d'enfants, ne disposent pas des protections nécessaires lorsqu'il y a suspicion de contamination.

Nombreux professionnels expriment leur intention d'exercer leur droit de retrait ou de se mettre en arrêt de travail estimant que leur employeur n'est pas en mesure de les protéger. Pourtant, ces professionnels sont très mobilisés, mais face à la crainte qu'inspire désormais cette pandémie, il est probable qu'ils renoncent à poursuivre leur activité. En dépit des renforts qui sont proposés ici et là et des appréciables solidarités inter-associatives qui s'organisent grâce à des étudiants, des professionnels du médico-social mobilisables, des enseignants, des bénévoles, il n'est pas certain que cela soit suffisant à apaiser leurs inquiétudes grandissantes.

Nous demandons par conséquent à ce qu'ils soient reconnus sans délai comme prioritaires, afin de bénéficier des équipements de protection lorsqu'ils sont nécessaires, et des aménagements sans délai de garde de leurs enfants. C'est à cette condition que nous pourrions *a minima* garantir la continuité de notre mission que nous estimons primordiale pour la nation. Il est également indispensable que ce sujet soit traité dans le cadre d'une approche interministérielle, puisque les questions de la santé, du handicap et de la scolarité sont indissociables de celle de la protection de l'enfance. A cet égard, nous recommandons la mise en place de cellules territoriales inter institutionnelles, y compris avec les associations, afin de coordonner au mieux les consignes et réponses des différentes autorités impliquées.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre entière mobilisation à l'égard de cette urgence sanitaire et de notre dévouement total pour la cause des enfants.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'hommage de notre profond respect.

Signataires

Marianne Antunes, présidente de l'ANMECS

Bénédicte Aubert, présidente de l'ANPF

Josiane Bigot, présidente de la CNAPE

Christian Borie, président de la FNLV

Pr Guillaume Bronsard, président de l'ANMDA

Marie-Sophie Desaulle, présidente de la FEHAP

Patrick Doutreligne, président de l'Uniopss

Marie-Laure de Guardia, présidente du GEPSO

Monique Labastire, administratrice - Collégiale de l'UNAPP

Marc Leray, président de l'ANPAEJ

Jacques Le Petit, président de la Fn3s

Patrick Malphettes, président de la fédération adedom

Marc Monchaux, co-président du GNDA

Vincent Persuane, président de la FESJ

Alain Raoul, président de Nexem

Salvatore Stella, président du CNAEMO

Bérengère Tailleux, présidente du CNDPF